

## **Politique relative à l'engagement des bénévoles**

---

### **Bien-fondé et liens avec notre mission, nos principes et nos valeurs**

La Société canadienne de la SP (Société de la SP) valorise et soutient le rôle important des bénévoles dans la mise sur pied d'une collectivité de la SP inclusive, solidaire et résiliente. Le travail effectué par les bénévoles renforce la capacité de l'organisme à poursuivre ses activités. En effet, ces derniers apportent une contribution qui a un impact sur l'accomplissement de notre mission et ils nous aident à concrétiser notre vision d'un monde sans SP.

La Société de la SP s'emploie à faciliter l'établissement de partenariats constructifs entre ses employés et les bénévoles qui s'impliquent à ses côtés, et ce, dans tous ses domaines d'activité. Reconnaisant l'évolution des tendances et des pratiques en matière de bénévolat ainsi que la grande diversité des mesures de soutien à mettre en œuvre pour promouvoir une culture axée sur l'engagement des bénévoles, la Société de la SP a confié à des membres de son personnel le mandat de veiller à l'optimisation de tous les aspects de l'expérience des bénévoles afin d'assurer une intégration significative et réussie de ces derniers.

Des mesures de soutien ont été mises en place pour garantir une expérience remarquable aux bénévoles. Il s'agit notamment de l'adhésion des employés et des bénévoles aux politiques adoptées par la Société de la SP relativement à ce qui suit :

Code de conduite et de comportements éthiques  
Milieu de travail et environnement où le respect prévaut  
Vie privée et confidentialité  
Signalement d'actes répréhensibles et protection des divulgateurs

Selon la nature de leur engagement auprès de la Société de la SP, certains bénévoles peuvent avoir à confirmer leur adhésion à d'autres politiques en vigueur.

### **Objectifs de la politique**

L'objectif de la présente politique consiste à définir et à appuyer l'engagement des bénévoles dans tous les domaines où la Société de la SP a un impact.

Cette politique vise à :

<b>Société canadienne de la sclérose en plaques – Guide des politiques</b>	
<i>S'applique à :</i>	Tous les employés et les bénévoles
<i>Fréquence des révisions :</i>	Tous les cinq ans
<i>Première approbation :</i>	26 février 2015
<i>Dernière révision :</i>	19 mai 2021
<i>Prochaine révision :</i>	Mai 2026

- faire en sorte que l'organisme dispose d'une structure appropriée pour appuyer la participation des bénévoles sous tous ses aspects;
- garantir aux bénévoles le soutien nécessaire dans un environnement sécuritaire.

## **Application de la politique**

Cette politique s'applique à l'ensemble des employés et des bénévoles de la Société de la SP.

## **Approbation**

Cette politique a été approuvée pour la première fois par le conseil d'administration de la Société de la SP le 26 février 2015.

## **Détails**

La Société de la SP est déterminée à faire en sorte que tous ses bénévoles puissent s'engager dans des activités gratifiantes et réaliser leurs objectifs en matière d'impact.

### **1.0 Principes directeurs**

1.1 Les bénévoles sont des membres importants de l'équipe de la Société de la SP, et cette dernière s'engage à établir une structure appropriée pour les soutenir.

1.2 Les bénévoles ont des droits et des responsabilités, et les pratiques de la Société de la SP garantissent la mise en œuvre de mesures efficaces destinées à renforcer l'intégration et l'engagement des bénévoles.

1.3 La collaboration des bénévoles rehausse les capacités de l'organisme. La Société de la SP devrait chercher à travailler en partenariat avec des bénévoles dans tous ses domaines d'activité. Les employés doivent recourir aux pratiques et aux procédures d'excellence établies lorsqu'ils collaborent avec des bénévoles.

1.4 La Société de la SP encourage des gens de différents milieux à faire du bénévolat. Les procédures à suivre pour participer à des activités bénévoles sont claires, souples, adaptables, inclusives et accessibles.

1.5 Des ressources destinées à faciliter les partenariats bénévoles-personnel seront élaborées et évaluées. Qu'il s'agisse de procédures à suivre en matière de planification, de recrutement, de création de postes, d'évaluation ou de reconnaissance, il sera possible d'accéder à des ressources qui seront conformes

<b>Société canadienne de la sclérose en plaques – Guide des politiques</b>	
<i>S'applique à :</i>	Tous les employés et les bénévoles
<i>Fréquence des révisions :</i>	Tous les cinq ans
<i>Première approbation :</i>	26 février 2015
<i>Dernière révision :</i>	19 mai 2021
<i>Prochaine révision :</i>	Mai 2026

aux pratiques exemplaires en vigueur dans le secteur des œuvres de bienfaisance et qui répondront aux besoins de l'organisme.

1.6 Les motivations, les aptitudes et les compétences des bénévoles seront évaluées adéquatement et mises à profit de sorte que tous les bénévoles puissent bénéficier d'occasions de collaboration gratifiantes et équitables.

1.7 Les bienfaits et les retombées du bénévolat sont compris et soulignés par l'ensemble du personnel et font l'objet de communications diffusées à l'échelle de l'organisme.

1.8 Il convient de souligner régulièrement les contributions des bénévoles. Des activités axées sur une reconnaissance significative du travail des bénévoles seront menées toute l'année de sorte que ces derniers sachent à quel point leur apport est valorisé au sein de l'organisme et qu'ils se sentent partie prenante de celui-ci.

## **2.0 Droits et responsabilités des bénévoles**

Les bénévoles ont des droits. Par conséquent, ils sont en droit de se voir offrir des possibilités de bénévolat gratifiantes, d'être traités avec respect et dignité, de travailler dans un environnement accueillant, sécuritaire et exempt de harcèlement, d'être supervisés de manière efficace, de pouvoir participer pleinement aux activités et de recevoir des marques de reconnaissance pour le travail qu'ils accomplissent. Les bénévoles sont encouragés à participer à des activités qui correspondent à leurs champs d'intérêt et à leur palette de compétences, ainsi qu'à s'investir dans le cadre de divers rôles et programmes. Ils pourront accéder à des programmes de formation et de perfectionnement, si besoin est.

Les bénévoles ont des responsabilités. Ils s'engagent à travailler pour la Société de la SP et doivent rendre compte à celle-ci. Les bénévoles doivent agir avec respect à l'égard de la cause que défend la Société de la SP ainsi qu'envers celle-ci, ses parties prenantes et les collectivités auprès desquelles l'organisme s'investit. Les bénévoles doivent remplir leur rôle de façon intègre et responsable. Les bénévoles doivent s'acquitter de leurs tâches le mieux possible et agir conformément aux objectifs, aux politiques et aux procédures de l'organisme.

### **Maître d'œuvre**

Le vice-président de la gestion innovante des ressources bénévoles et du personnel de la Société de la SP est le maître d'œuvre de la présente politique.

L'équipe de la haute direction est autorisée à élaborer des procédures détaillées relatives à l'application de cette politique et de toute autre procédure connexe.

<b>Société canadienne de la sclérose en plaques – Guide des politiques</b>	
<i>S'applique à :</i>	Tous les employés et les bénévoles
<i>Fréquence des révisions :</i>	Tous les cinq ans
<i>Première approbation :</i>	26 février 2015
<i>Dernière révision :</i>	19 mai 2021
<i>Prochaine révision :</i>	Mai 2026

## Surveillance et conformité

Il incombe au vice-président de la gestion innovante des ressources bénévoles et du personnel de la Société de la SP, conjointement avec les autres membres de la haute direction, de surveiller l'application de la présente politique et de veiller au respect des modalités de celle-ci. Le vice-président de la gestion innovante des ressources bénévoles collaborera avec le personnel concerné pour assurer la conformité à cette politique.

## Révision

La présente politique devra faire l'objet d'une révision au moins tous les cinq ans à compter de sa date d'approbation, soit à partir du 26 février 2015.

- Cette politique a été révisée et approuvée le 19 mai 2021.
- 

## Définitions

**Équipe de la haute direction** – Groupe d'employés occupant les postes de direction les plus élevés de la Société de la SP, soit le président et chef de la direction, les présidents, les vice-présidents principaux et les vice-présidents. Ces personnes peuvent cumuler plusieurs postes. Le président et chef de la direction peut modifier la composition de l'équipe de la haute direction, au besoin.

**Bénévole** – Personne qui investit généreusement de son temps pour s'impliquer auprès de la Société de la SP en exécutant une tâche au nom de l'organisme sans être rémunérée ou sans s'attendre à l'être.

<b>Société canadienne de la sclérose en plaques – Guide des politiques</b>	
<i>S'applique à :</i>	Tous les employés et les bénévoles
<i>Fréquence des révisions :</i>	Tous les cinq ans
<i>Première approbation :</i>	26 février 2015
<i>Dernière révision :</i>	19 mai 2021
<i>Prochaine révision :</i>	Mai 2026